



CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ETUDES SUR LE BUDGET

**RAPPORT ALTERNATIF SUR LA GOUVERNANCE
FINANCIERE AU BURKINA FASO :**
UNE ANALYSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE
L'EXECUTION BUDGETAIRE DE 2010 A 2020

SYNTHESE



WORLD BANK GROUP



PGEPC

Le Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget a produit avec le soutien financier de la Banque Mondiale à travers le Projet Gouvernance Économique et Participation Citoyenne (PGEPC), un rapport alternatif sur la gouvernance financière sur la période 2010 à 2020. Les principaux résultats et les implications de cette analyse sont synthétisés dans cette note.

La bonne gouvernance économique et financière s'entend au sens de la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion publique des ressources financières en vue d'un développement économique et social harmonieux. Elle devrait donc déboucher sur l'utilisation optimale des ressources financières de l'État pour assurer une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des citoyens.

Pour y parvenir, il est nécessaire de garantir la transparence, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, notamment dans le cadre de l'utilisation de l'argent du contribuable. L'accent mis sur la Commande Publique (CP) découle du rôle central qu'elle joue dans l'exécution budgétaire en tant que levier d'actionnement des interventions publiques à travers l'acquisition de biens et services. Cet enjeu est de nature à exiger du système un ensemble de règles claires, favorisant la transparence, l'efficience et l'efficacité dans le processus de la passation et l'exécution des marchés publics à défaut d'être irréprochable.

Ainsi, pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP), le pays a adopté un certain nombre de disposition sous régionales¹ et de lois² au niveau national qui lui ont permis d'adopter depuis 2017, un mode de gestion axée sur les résultats à travers l'élaboration du Budget Programme (BP) en lieu et place du Budget Objet. Cette réforme établit une corrélation entre l'utilisation des ressources publiques et la réalisation des objectifs pour lesquels ces ressources ont été consacrées.

S'y ajoute, le volet contrôle de la GFP reconnue comme étant un élément du bon fonctionnement des administrations publiques et qui permet de s'assurer que les structures publiques dans la mise en œuvre de leurs programmes parviennent aux résultats qui leur sont assignés en utilisant de manière judicieuse les ressources publiques.

De tous ces éléments, une analyse plus poussée de la performance du système de mise en œuvre de la CP au Burkina Faso s'impose en vue de formuler des stratégies de gestion appropriées.

Se faisant, le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB) avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet Gouvernance

¹ Les six (06) directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) portant nouveau cadre harmonisé des finances publiques en 2009

² La loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques

La loi organique n°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances a permis au pays

Economique et Participation Citoyenne (PGEPC) a produit le rapport alternatif sur la gouvernance financière au Burkina Faso sur la période 2010-2020 qui a fait l'objet d'une campagne de communication dans les 5 régions³ d'intervention du projet.

La présente version est une synthèse d'un rapport produit par le CIFOEB comme une alternative aux rapports officiels sur les finances publiques et fournit des informations essentielles produites de façon indépendante sur la commande publique, la consommation budgétaire et le contrôle de l'exécutif. Tout de même, elle vise de servir de base pour des actions d'interpellation et de plaidoyer pour contribuer à une meilleure gestion des finances publiques.

³ La Boucle du Mouhoun, le Centre-Ouest, l'Est, les Hauts-Bassins et le Nord

1ère PARTIE

ETAT DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU BURKINA

Cadre juridique et réglementaire

Au Burkina Faso, le dispositif de gestion de la CP a été marqué par plusieurs réformes⁴. Il est passé d'un ordre réglementaire à un ordre législatif. L'examen du cadre juridique et réglementaire a révélé deux insuffisances majeures :

i) l'adoption fréquente de décrets vulgarisant les procédures exceptionnelles est de nature à remettre en cause dans les faits les principes établis ;

ii) l'absence de mention explicite dans les textes sur la volonté de faire de la commande publique un instrument de politiques économiques à part entière restreint l'opportunité d'en faire un vrai levier de développement. Cela fait peser des risques sur les autorités contractantes qui souhaiteraient œuvrer dans ce sens.

Evolution de la commande publique de 2013-2020

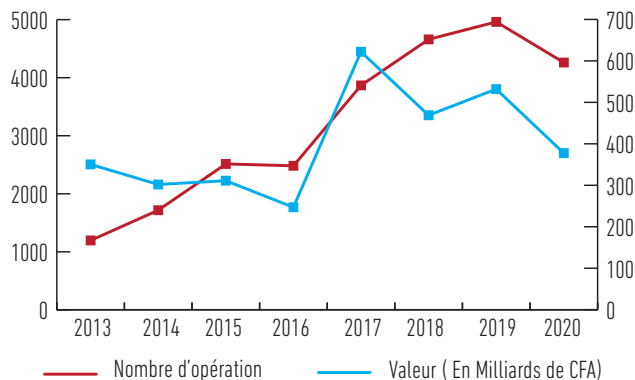
L'analyse globale de la commande publique indique une croissance des achats publics sur la période 2013-2020. En effet, sur cette période, les achats publics ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 9,84%. En valeur, ils sont passés de 350,45 milliards de FCFA en 2013 à 377,44 milliards de FCFA en 2020 avec un pic de 621,97 milliards de FCFA enregistré en 2017.

En s'intéressant au nombre de marchés publics passés, l'on note une expansion sur la période passant de 1 196 opérations en 2013 à 4 961 opérations en 2019.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des marchés publics en nombre et en valeur entre 2013 et 2020.

⁴ Le décret n°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public au Burkina Faso
La loi n°039/2016-AN du 2 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique et de ses textes d'application

Graphique 1 : Évolution des marchés publics en nombre et en valeur de 2013 à 2020



Source : Élaboré à partir des données du SIIMP

Sur la période 2013-2020, les achats publics ont représenté en moyenne 23,73% du budget global de l'Etat hors transfert courant. Le montant des marchés publics passés par les ministères et institutions a représenté 1 273,175 milliards sur un montant global de 3 228,710 milliards, soit en moyenne 40,52% des dépenses budgétaires. Autrement dit, environ 21 397 marchés ont été passés par les ministères et institutions hormis les Sociétés d'Etats et assimilés, les Etablissements Publics de l'Etats, les collectivités territoriales, les maitrises d'ouvrage délégué, les autorités administratives indépendants, etc. sur la période.

Par nature de dépense, sur la même période, en moyenne 403,59 milliards de marchés publics ont été passés dont 59,48% de ce volume d'acquisition en investissement contre 40,52% en biens et services pour le fonctionnement. Ce qui confirme le caractère essentiel de la commande publique dans l'exécution budgétaire.

L'analyse par procédure de passation révèle que les modes de passation les plus importants en nombre sont les demandes de cotations formelles (47,03%), l'entente directe (16,92%) et la demande de prix (14,04%). En valeur, les marchés sont essentiellement passés par appel d'offre ouvert (60,76%) suivi de l'entente directe (17,37%) et de la demande de proposition précédée d'une manifestation d'intérêt (11,28%).

Performance du dispositif de la commande publique

L'appréciation de la performance du dispositif de la CP s'est faite à travers les quatre (04) principes entendus ici comme objectifs. Il s'agit d'évaluer la capacité du dispositif à assurer :

- l'efficacité et l'économie du processus d'acquisition ;
- la liberté d'accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats et la reconnaissance mutuelle ;
- la transparence des procédures de passation, d'exécution et de règlement

i) l'efficacité et l'économie du processus d'acquisition veut que dans la mise en œuvre du processus d'achat, le besoin soit satisfait à date souhaitée (efficacité), dans les meilleurs rapports qualité-prix (économie).

L'analyse de l'efficacité de la CP révèle des insuffisances dans sa capacité à satisfaire les besoins de l'administration publique donc du citoyen. En effet, sur un volume annuel moyen de 4 496 marchés prévus sur la période 2017 à 2019, seulement, 2 750 marchés ont été effectivement exécutés en moyenne, soit un taux d'exécution annuel moyen de 61,17%.

Malgré ce taux d'exécution annuel moyennement satisfaisant, des retards dans l'exécution de certains marchés publics ont été constatés entraînant des ruptures de stock et des dysfonctionnements de services.

En considérant le volume global des marchés exécutés par les ministères et institutions sur la période 2017-2019, il est constaté un retard d'exécution dans 315 marchés en moyenne par an, soit un taux de 11,28%. Ce qui n'est pas négligeable au regard de l'aspect de la nature de certaines de ces acquisitions.

Structures	2017	2018	2019	Moyenne
Nombre d'EPS ayant connu une rupture de stock	7	10	8	8,33
Nombre d'EPS n'ayant pas connu une rupture de stock	7	4	6	5,67
Total	14	14	14	
Proportion d'EPS ayant connu une rupture de stock	50,00%	71,43%	57,14%	59,52%
Proportion d'EPS n'ayant pas connu une rupture de stock	50,00%	28,57%	42,86%	40,48%

Source : A partir du rapport annuel des EPE 2019

A titre d'exemple, en moyenne 59,52% des établissements publics de santé à caractère hospitalier ont enregistré des ruptures de stocks de produits tels que les réactifs d'examen d'urgence et les films de radiologie sur la période 2017-2019. Le cas le plus emblématique est relatif au CHUR de Ouahigouya qui a enregistré

une rupture de réactifs d'examen d'urgence pendant plus de six (06) mois en 2018 puis environ cinq (05) mois en 2019 (Rapport EPE 2019).

D'un autre côté, l'observation des faits laisse percevoir des éléments d'insuffisance quant à la qualité des biens et services générés par la commande publique. Des cas d'ouvrage issu de la CP effondré a été constaté lors de la sortie terrain de la commission d'enquête parlementaire sur la maîtrise d'ouvrage déléguée 2017. Ils illustrent à souhait la mauvaise qualité des produits (fournitures, équipement et services courants, travaux et prestations intellectuelles) de la CP. En plus du coût financier pour l'Etat (Gap de 5 263 241 804 pour les MOD, Rapport d'enquête parlementaire 2017), la mauvaise exécution des marchés publics entrave l'accès des populations aux services publics notamment les services sociaux de base.

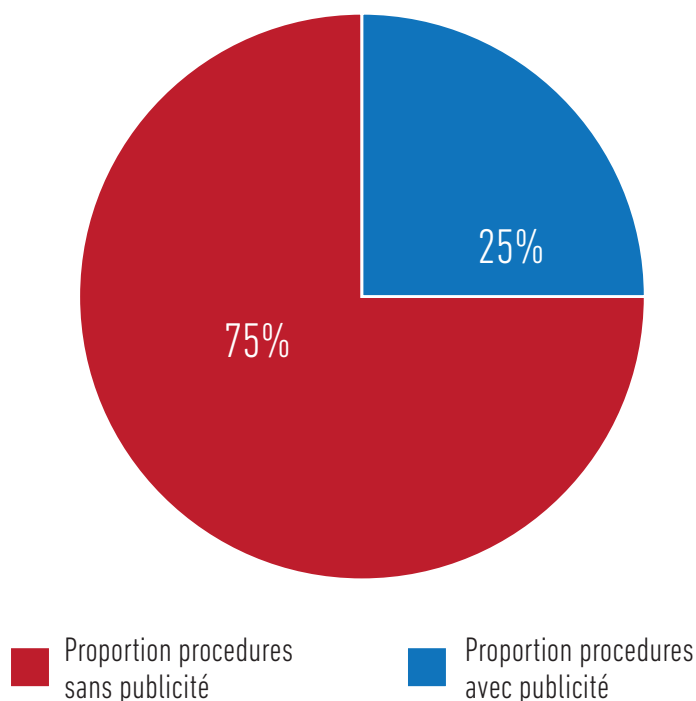


Source: Rapport d'enquête parlementaire, 2017

Le manque de rigueur des autorités contractantes dans leurs devoirs de contrôle, de direction et de suivi administratif des contrats et la faiblesse des coûts de la défaillance pour le prestataire sont entre autres les causes de la mauvaise exécution des marchés publics.

Dans le même temps, l'on constate le volume de plus en plus élevé des procédures non concurrentielles dans la sélection des prestataires qui est de nature à susciter des inquiétudes. En effet, sur la période 2013-2020, le poids des procédures de gré à gré est passé de 8,53% à 16,92% en nombre et de 7,89% à 17,37% en valeur. A l'évidence cette situation se met en œuvre au détriment de l'effectivité de la concurrence, donc de la réalisation d'une éventuelle économie.

Par ailleurs, l'analyse des procédures de passation a révélé que trois (3) marchés sur quatre (4) sont passés sans publicité limitant ainsi la densité de la concurrence et partant, les gains espérés d'une concurrence pure et parfaite. En rappel, les procédures concurrentielles faisant l'objet de publicité sont : l'appel d'offre ouvert, la demande de proposition précédée d'une manifestation d'intérêt, la demande de prix et la demande de proposition. Quant aux procédures concurrentielles qui se font sans publicité, elles concernent l'appel d'offre restreint, la consultation restreinte, la demande de cotation et la consultation de consultants. S'agissant de la signature des offres, il est ressorti qu'environ six (6) entreprises participent en moyenne à un appel à candidature dans le cadre de la mise en œuvre de la CP pour trois (3) offres conformes.



Source: Elaboré à partir des données CID

ii) la liberté d'accès à la commande publique contraint les personnes devant passer un contrat de commande publique à permettre à tous les opérateurs susceptibles de vouloir répondre au besoin de pouvoir le faire.

L'analyse a montré que les procédures de passation qui se font sans publicité, parce qu'elles font perdre l'initiative de la participation des entreprises sont de

nature à contrarier l'atteinte de cet objectif. La forte proportion des marchés passés sans mesure publicitaire (75%) suscite des inquiétudes car l'obligation de mise en concurrence est une des expressions directes de la liberté d'accès à la CP.

C'est le cas par exemple des lois portant allègement des procédures de contractualisation et des conditions d'exécution des projets et programmes ainsi que les décrets portant allègement des conditions de recours à la procédure d'entente directe dans le cadre du PUS et de la lutte contre la Covid-19.

Il serait donc judicieux pour l'État d'alléger les procédures de passation des marchés à travers une révision des textes et la mise en place d'un dispositif de sanctions (positives et négatives) des acteurs, basé sur la définition de délais normatifs d'encadrement des types ou natures de marchés à passer.

iii) l'égalité de traitement des candidats et la reconnaissance mutuelle veut que la méthode d'analyse de la situation des différentes personnes voulant répondre à un besoin d'une autorité contractante dans le cadre d'une CP soit identique. Ce qui impose que l'on prouve que le choix du candidat n'a pas été effectué dans des conditions discriminatoires.

Dans ce sens le formalisme constaté (existence de dossiers standards de passation, définition de modèles pour la préparation des offres, etc.) dans le système de passation des marchés est de nature à créer un certain enthousiasme vis-à-vis de la réalisation de cet objectif.

Cependant, la récurrence des mauvaises pratiques (manœuvres discriminatoires pour des fins de corruption, favoritisme, abus de pouvoir, conflit d'intérêt, etc.) entrave sérieusement l'égalité de traitement des candidats et la reconnaissance mutuelle. En effet, en moyenne 45,47% des plaintes enregistrées par l'ORD sur la période 2018-2019 des entreprises sont fondées (infirmerie de résultats provisoires, infirmerie partielle de résultats provisoires et annulation de procédures) indiquant ainsi des velléités de manœuvres discriminatoires à l'encontre des dits prestataires.

iv) la transparence des procédures de passation, d'exécution et de règlement s'entend du fait de la garantie de la traçabilité à travers la modernité des procédures et la mise à disposition des informations destinées aux candidats en amont et en aval de la procédure de passation⁵. Cette transparence implique aussi, l'accessibilité, la compréhension et la prévisibilité du processus de passation à la fois pour les parties prenantes et les citoyens de manière générale.

⁵ la loi n°039-2016/AN portant réglementation générale de la commande publique notamment le principe de la transparence des processus de passation, d'exécution et de règlement

Il ressort de façon générale que les informations relatives aux marchés publics passés, surtout ceux en souffrance sont difficiles d'accès en raison des procédures extrêmement exigeantes ou même quelques fois de la mauvaise volonté des acteurs de disponibiliser l'information.

L'état devrait travailler à décongestionner les procédures d'accès à l'information au profit des citoyens en veillant à l'opérationnalisation de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs détenus par tout organisme de services publics dans l'exercice de ses missions.

2ème PARTIE

CONSOMMATION BUDGETAIRE ET BIEN-ETRE DES CITOYENS

L'amélioration du bien-être de la population est l'objectif recherché par la mise en œuvre de toute politique publique. Le budget de l'État constitue le cadre d'opérationnalisation par excellence de ces politiques. Partant, l'atteinte des objectifs de développement pour un pays donné exige que les ressources publiques soient utilisées de manière efficiente. Pour y parvenir, le respect des éléments de bonne gouvernance financière tels que la transparence, la participation et la redevabilité constitue un préalable.

L'appréciation du niveau de réalisation des missions des structures publiques passent donc par une analyse du niveau de consommation des crédits budgétaires dans l'optique de capter son effet sur le bien-être des citoyens. Ce bien-être sera apprécié, dans le cadre de la présente étude, par le niveau de réalisation des cibles pour l'analyse des trois ministères retenus. Dans ce sens, une cible atteinte à au moins 100% devrait entraîner une amélioration du bien-être des populations. À contrario, une cible réalisée à moins de 100% constitue une contre-performance et donc un bien-être partiellement satisfait.

Pour ce faire, une analyse de l'exécution globale du budget sur la période 2017-2020 sera présentée dans un premier temps. Dans un second temps, les performances réalisées dans trois ministères cibles (Santé, Éducation et Infrastructures) seront présentées en lien avec la consommation de leurs crédits budgétaires sur la même période.

ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2010-2019

Pour cette partie, une analyse comparative du budget objet (2010-2016) et budget programme (2017-2019) a été faite. Cette analyse fait ressortir un taux d'exécution global du budget programme légèrement inférieur à celui du budget objet de 0,18 point de pourcentage.

Cependant, l'on note une évolution en dents de scie du budget objet sur la période 2010-2016 contrairement à celui du budget programme qui enregistre une tendance haussière sur la période 2017-2019 en passant de 85,85% en 2017, à 88,85% en 2018, puis à 90,32% en 2019.

Cette évolution pourrait s'expliquer par l'environnement et les pratiques en matière de passation des marchés, du dynamisme des activités et des acteurs économiques même si l'on constate une maîtrise progressive de l'exécution du budget de l'Etat en mode programme par les différents acteurs.

S'agissant du taux d'exécution des dépenses courantes, quel que soit le mode de gestion (objet ou programme), il se situe au-delà de 90%. Cela s'explique fortement par l'exécution des dépenses de personnel qui occupent un poids important dans les dépenses courantes. En effet, les dépenses de personnel représentent en moyenne 42,01% et 49,50% des dépenses courantes respectivement sur les périodes 2010-2016 et 2017-2019.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement exécutées sur ressources propres, les taux d'exécution annuels moyens ont été respectivement de 92,39% pour le budget objet et 97,61% pour le budget programme.

Relativement aux projets financés sur ressources extérieures, les dons et les prêts sont toujours faiblement exécutés en mode budget programme soient 25,94% et 47,56% contre de 48,66% et 60,00% pour le budget objet. Cela dénote de la persistance des difficultés qui émaillent la gestion de cette catégorie d'investissement en dépit des innovations du budget programme. Ces difficultés concernent, entre autres, le degré de maturité des projets concernés, la célérité dans la justification des premiers décaissements, les lourdeurs des procédures de certains bailleurs et aussi les difficultés ou retards de mobilisation des ressources de contrepartie pour la mise en œuvre des actions programmées.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES MINISTERES EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'EDUCATION ET DES INFRASTRUCTURES SUR LA PERIODE 2017-2019

Cette partie présente l'analyse des performances réalisées par les ministères cibles sur la période 2017-2019 dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions. Pour ce faire, une analyse comparative sera faite entre le niveau moyen d'atteinte des résultats et le niveau moyen de consommation des crédits budgétaires des programmes y relatifs.

Analyse des performances du Ministère en charge de la santé (MS)

Les tableaux ci-dessous présentent les taux d'exécution budgétaire moyen par programme et l'évolution de quelques indicateurs de performance du MS sur

la période 2017-2019.

Intitulés	Taux d'exécution moyen 2017-2019
055 : Offre de soins	144,93%
056 : Santé publique	54,77%
057 : Pilotage et soutien aux services de la Santé	82,37%
Dépenses totales MS	91,46%

Source : Elaboré à partir des données 2017-2020 du CID

Indicateurs	Performance moyenne 2017-2019
Pourcentage de la population vivant à moins de 5 km d'une formation sanitaire (FS)	97,58%
Ratio population/médecin	114,16%
Pourcentage des formations sanitaires répondant aux normes minimales en personnel	90,56%
Pourcentage des formations sanitaires répondant aux normes en infrastructures	92,47%
Rayon moyen d'action théorique (en Km)	100,04%
	98,96%

Source : Elaboré à partir des budgets citoyens 2017-2020 et des annuaires statistiques du MS 2017-2018

L'analyse de ces cinq (05) indicateurs du MS qui concourent à l'atteinte du programme 055 « Offre de soins » fait ressortir une performance moyenne de 98,96% contre un taux d'exécution moyen de 144,93%. La comparaison de ce niveau de réalisation des résultats avec le niveau moyen de consommation des crédits budgétaires fait constater une inefficience dans l'utilisation des ressources publiques.

Cependant, cette situation pourrait s'expliquer en partie par une insuffisance dans la ventilation des dépenses de personnel entre les programmes

Il sied donc pour l'État d'assurer une efficience dans la préparation et l'exécution budgétaires. Cela passe par la mise en place d'outils appropriés en conformité avec la gestion axée sur les résultats. En l'espèce, la dotation des acteurs d'outils de ventilation des dépenses de personnel entre les programmes budgétaires s'avère indispensable.

Analyse des performances du Ministère en charge de l'éducation (MENAPLN)

Les tableaux ci-dessous présentent les taux d'exécution budgétaire moyen par programme et l'évolution de quelques indicateurs de performance du MENAPLN sur la période 2017-2019.

Programmes	Taux d'exécution moyen 2017-2019	Indicateurs	Performance moyenne 2017-2019
058 : Accès à l'éducation formelle	171,51%	Ratio élèves/classe au primaire	99,59%
059 : Qualité de l'éducation formelle	32,18%	Nombre de salles de classe sous paillote au primaire résorbées	88,00%
060 : Accès et qualité de l'éducation non formelle	86,81%		
061 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	143,30%	Taux brut de scolarisation au post-primaire (en %)	93,71%
Dépenses totales MENAPLN	100,30%		93,77%

Source : Elaboré à partir des données 2017-2020 du CID

Source : Elaboré à partir des budgets citoyens 2017-2020 et des annuaires statistiques du MS 2017-2018

De l'analyse des trois (03) indicateurs d'accès à l'éducation formelle, il est ressorti globalement sur la période 2017-2019, un taux moyen annuel de 93,77% pour une consommation budgétaire annuel moyen de 171,51% sur la même période. Cette discordance entre le niveau de consommation budgétaire et le niveau d'atteinte des résultats traduit une certaine inefficience dans l'exploitation des moyens financiers.

Toutefois, à l'instar du constat fait au niveau du MS, la mauvaise affectation des dépenses de personnel entre les différents programmes budgétaires pourrait expliquer le dépassement des taux d'exécution 100%.

Intitulé	Moyenne 2017-2019
Taux de réussite au CEP (en%)	68,43
Taux de réussite au BEPC (en%)	32,80
Taux de réussite au BAC (en%)	38,47
Taux moyen de réussite global (en%)	46,57

De même l'évolution de quelques indicateurs de performance du MENAPLN en lien avec les taux de réussite aux différents examens sur la période 2017-2019 indique un taux moyen de réussite de 46,57% aux examens dont 68,43% pour le CEP, 32,80% pour le BEPC et 38,47% pour le BAC. Ce niveau relativement faible

fait montre d'une contreperformance du système éducatif dans sa mission de transmission de connaissances aux apprenants même si cette inefficacité n'est pas seulement imputable au système. La consommation budgétaire du ministère n'a donc pas permis de stimuler significativement les déterminants de la qualité de l'enseignement dans le sens d'une amélioration de la transmission du savoir aux apprenants.

Le ratio élèves/classe au primaire également, s'est relativement peu dégradé sur la période 2017-2019, passant de 48,5 en 2017 à 49 en 2019. Toutefois, il demeure dans les limites de la norme de 50 élèves/classe. Quant au nombre de salles de classe sous paillote au primaire, un stock de 1 578 a été résorbé sur la même période. Ces deux indicateurs sont étroitement liés à l'investissement notamment la réalisation d'infrastructures éducatives de qualité

Analyse des performances du Ministère en charge des Infrastructures (MI)

Les tableaux ci-dessous présentent les taux d'exécution budgétaire moyen par programme et l'évolution de quelques indicateurs de performance du MI sur

Programmes	Taux d'exécution moyen 2017-2019	Indicateurs	Performance moyenne 2017-2019
091 : Infrastructures routières	68,98%	Proportion de pistes rurales aménagées (en %)	92,01%
092 : Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques	46,33%	Proportion de routes bitumées (%)	99,73%
093 : Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique	97,50%	Proportion de routes en bon état (en %)	97,34%
094 : Pilotage et soutien	118,01%		96,36%
Dépenses totales du Ministère des infrastructures	70,02%		

Source : Elaboré à partir des budgets citoyens 2017-2020 et des annuaires statistiques du MS 2017-2018

Source : Elaboré à partir des données 2017-2020 du CID

la période 2017-2019.

Ces trois (03) indicateurs de suivi de la performance du programme 091 « Infrastructures routières » du MI sur la période considérée a montré une performance moyenne de 96,36% pour un niveau d'exécution budgétaire de 68,98% dudit programme. On constate donc une efficience dans l'utilisation des ressources financières.

Cette situation découle de la prédominance des ressources d'investissement de ce programme. Toutefois, ce résultat peut aussi être tributaire d'une insuffisance dans le ciblage. En effet, l'écart important entre le niveau de consommation des crédits budgétaires et le niveau d'atteinte des résultats suscite des inquiétudes quant au caractère réaliste des cibles proposées.

3ème PARTIE

ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DES CORPS DE CONTROLE

Le contrôle de la gestion des finances publiques est une pratique reconnue comme étant un élément déterminant d'une bonne gouvernance économique et financière. Il garantit l'orthodoxie dans la gestion financière, assure un bon fonctionnement des administrations publiques et instaure de ce fait un climat de confiance entre le citoyen et son administration.

Dans cette partie, une analyse du budget des structures de contrôle notamment l'ASCE-LC, la Cour des comptes et le programme 036 « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État » sera faite d'une part, et d'autre part l'examen de l'activité de contrôle effectuée par ceux-ci.

Il ressort qu'entre 2017 et 2020, les dotations budgétaires globales des structures de contrôle sont passées de 5,00 milliards de FCFA à 7,02 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 16,88% sur la période. Rapportées au budget général de l'État, ces dotations représentent des parts de 0,27% en 2017 ; 0,24% en 2018 ; 0,48% en 2019 et 0,38% en 2020.

Sur la même période, le budget global de ces structures a connu un taux d'exécution annuel moyen de 94,91%. Toutefois, le programme 036 « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État » a enregistré un taux faible en 2019 en se situant à 47,87% tandis que l'ASCE et la Cour des Comptes ont enregistré des taux respectifs de 97,78% et 99,99%. Le taux d'exécution faible du programme 036 enregistré en 2019 est dû à la faible exécution des actions « contrôles organiques » (40,69%) et « audit et évaluation des finances publiques » (77,22%), les deux autres actions du Programme ayant été exécutées à 100%.

Le contrôle, en dépit de son coût, est une source de création de valeur au regard de son rôle en faveur d'une gestion saine. Malgré l'accroissement global du budget alloué aux corps de contrôle (ASCE-LC, Cour des comptes, Programme « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat » etc.) sur la période 2017-2020,

il reste tout de même insuffisant pour leur permettre d'accomplir efficacement les missions de contrôle à eux assignées du fait de l'étendue de leurs attributions et de la multiplicité des structures soumises au contrôle.

À titre, illustratif, le tableau suivant présente la proportion de structures ayant reçu une visite des corps de contrôle en 2019.

	2019	
	SE	EPE
Nombre de structures visitées	6	37
Nombre de structures non visitées	14	73
Total des structures	20	110
Proportion de structure visitées	30,00%	33,64%

Source : *Elaboré à partir des Rapport d'activités des SE et des EPE 2019*

Sur cent-dix (110) Etablissements Publics de l'Etat, seulement trente-sept (37) ont reçu une visite des corps de contrôle, soit un taux de 33,64%. Pour ce qui concerne les Sociétés d'Etat, seulement six (06) ont reçu la visite d'un corps de contrôle de l'Etat sur un total de vingt (20), soit un taux de 30%.

RECOMMANDATIONS

L'analyse du dispositif de la CP conformément aux objectifs qui lui sont assignés par la constitution a montré que le système dans sa globalité demeure inefficace. Ce cadre ne permet pas de faire de l'achat public un véritable acte économique, moteur de croissance durable.

S'agissant de la performance des ministères et institutions que sont le MS, le MENAPLN et le MI sur la période 2017-2019, les niveaux de consommation n'ont pas permis d'atteindre les cibles. Cependant, les réformes budgétaires engagées ces dernières années ont permis d'améliorer le niveau d'exécution budgétaire même si les niveaux de performances enregistrées restent à améliorer.

Quant aux corps de contrôle de l'État, l'analyse de leurs activités courant 2019 montre qu'ils ne parviennent pas à contrôler l'ensemble des structures de l'État. Cela peut constituer une brèche pour une mauvaise gestion des ressources publiques.

Pour une gestion appropriée des finances publiques, il sied pour le gouvernement de :

- Prendre en considération dans les textes régissant la commande publique, des dispositions incitatives (politique d'insertion professionnelle, politique efficace de promotion des PME/PMI, prise en compte des enjeux environnementaux etc.) à l'effet d'en faire un vrai instrument de politique économique et sociale ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les procédures de passation de marchés publics dans l'optique de minimiser le nombre d'offres non conformes ;
- Mettre en place un dispositif de sanctions (positives et négatives) des acteurs, basé sur la définition de délais normatifs d'encadrement des types

ou natures de marchés à passer ;

- Mettre en place un régime de responsabilité suffisamment dissuasif pour les maitres d'œuvre ;

- Relever le coût de la défaillance pour les entreprises prestataires à travers un rehaussement du taux de la garantie de bonne fin d'exécution et de la garantie de parfait achèvement ;

- Doter les acteurs d'outils de ventilation des dépenses de personnel entre les programmes budgétaires afin d'assurer une efficacité dans la préparation et l'exécution budgétaires;

- Travailler à décongestionner les procédures d'accès à l'information au profit des citoyens en veillant à l'opérationnalisation de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs détenus par tout organisme de services publics dans l'exercice de ses missions.



Liste des membres du groupe de travail

Personne Ressource

BOUNDAOGO Madi

Zongo Elie

KONE Maturin

Membre

OUATTARA Karamoko

OUATTARA Drissa

KINDO Mahazou

KAFANDO Judith

OCTOBRE 2020

📍 01 BP 4112 Ouagadougou 01
☎ (226)25367944 / 72809233 / 78727761
✉ cifoeb@gmail.com
🌐 www.cifoeb.org